

L'an mil neuf cent soixante quatorze, le JEUDI 7 MARS, à 9 H 30, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Auguste LEGROS, MAIRE de la COMMUNE de SAINT.DENIS, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Etaient présents :

MM. LEGROS Auguste - HOARAU Marcel - GERARD Marc - BOURHIS Camille - TESSIER Jacques - CHANE KUNE Maurice - FERRERE Chantilly - BOYER Bruno - RIVIERE Maxime - APAVOU Antoine - ROBERT Valère - FONTAINE Frantz - Mme ROCHE Valère - MM. LICHARDY André - AFFEJEE Abdoul-Hack - Mme FUTHAZAR Hugues - MM. MONDON Jean-Claude - LAPIERRE Marcel - Mme PAYET André - MM. NANDO Raymond - RAMASSAMY Adolphe - PICARD Antoine - AFFEJEE Jack - LAURET Gérard - BOYER Eric - NATIVEL Philippe.

Etaient représentés :

M. FOSSARD Charlemagne	par M. APAVOU Antoine
M. le dr THEVENIN Marc	par M. CHANE KUNE Maurice
Mme JASMIN Eléopold	par M. HOARAU Marcel
M. TANDRYA Fred	par M. GERARD Marc
M. le dr MAINGARD Paul	par Mme PAYET André

Etaient absents excusés :

M. BEDIER Francis - M. SERS Henry.

Absente du Département :

Mme BENARD Jules.

Les autres Conseillers étaient absents et non excusés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article 50 de la Loi du 5 AVRIL 1884, sur l'organisation municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article 52 de la même loi, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame ROCHE Valère ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées./.

La séance ouverte, le Maire a exposé ce qui suit :

NOTA - Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie de St-Denis le 15 MARS 1974 et que le nombre de Conseillers présents a été de 26 sur 37 Conseillers en exercice./.

LE MAIRE,

